

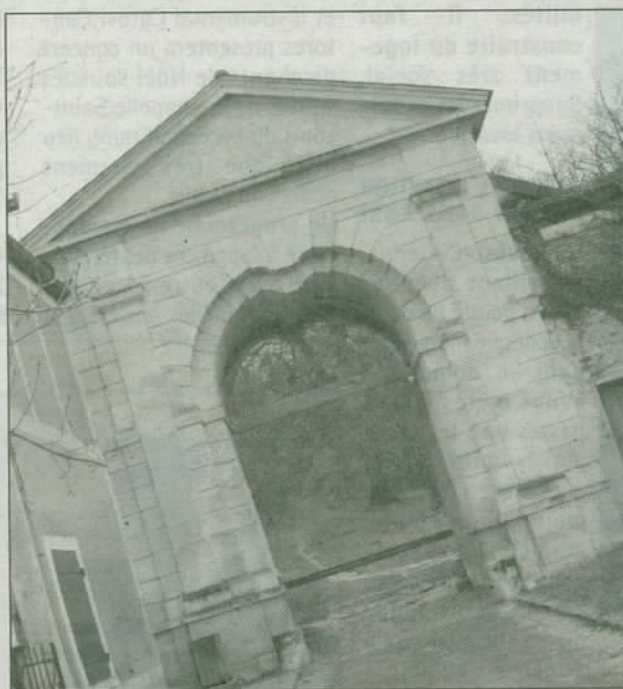
Bailly/Noisy

Un projet pour redonner vie au terrain des Gondi

S'IL NE RETROUVERA jamais le lustre qui était le sien au XV^e siècle au moment de sa construction, le site des Gondi, en lisière de la forêt de Marly, à cheval sur le territoire de Bailly et Noisy, pourrait connaître un regain de vie dans les prochains mois. Sous l'impulsion de l'association noiséenne Renaissance du patrimoine, un projet d'aménagement du terrain a vu le jour, afin de le rendre plus accessible et plus "lisible" aux visiteurs.

UN DOSSIER COMPLEXE

Mais le dossier est complexe. Si la majeure partie du terrain se trouve sous la responsabilité de l'Office nationale des forêts, les propriétaires de la porte des Gondi, ou du moins ses appendices, ne sont pas vraiment connus : sont-ce les riverains ou l'Etat ? Le site en lui-même n'a aujourd'hui pas grand-chose à voir avec une aire de promenade : tag sur les murs, accès difficile par la porte des Gondi pour les véhicules à roues, dépôt de gravats. En outre, les vestiges du château des Gondi sont dispersés, parfois dangereux



La porte des Gondi donne accès au terrain qui doit être réaménagé.

d'accès (grottes, voûtes) et les anciennes terrasses ne sont aujourd'hui plus reconnaissables. « Il n'est pas question de tout remettre en état ou de reconstruire le château, prévient François Marteau, le président de Renaissance du patrimoine. L'idée est de nettoyer le site,

qui est aujourd'hui un espace forestier, et de retracer les allées des terrasses. » Un tel projet nécessite forcément un financement important. L'association s'est mise en relation avec l'ONF pour établir un devis du montant des travaux. Celui-ci se monte à 45 000 euros

afin de sécuriser les vestiges, débroussailler, poser une barrière à l'entrée et concevoir un panneau d'information et des bornes de localisation des lieux remarquables. « Ça nous a refroidis, reconnaît Claude Jamati, le maire de Bailly. Mais nous voulons faire quelque chose. Il reste à éclaircir la situation des propriétaires et poursuivre la discussion avec l'ONF. »

ACCESSIBLE AUX VISITEURS DÉBUT 2010 ?

A Noisy, Michel Colin assure que la décision est déjà prise : « Nous sommes tout à fait favorables à ce projet et le principe d'une subvention a été adopté en conseil municipal. »

La municipalité pourrait ainsi participer à hauteur de 15 000 euros, tout comme Bailly. Le reste, serait apporté par la réserve parlementaire de Colette Le Moal.

« Si nous voulons être optimistes, on peut espérer que le site sera accessible aux visiteurs début 2010 », pronostique François Marteau.